

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

—
3^e SÉRIE. — TOME I.

v. 13-14
1857-58



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1857

QUELQUES MÉDAILLES

RELATIVES

A L'HISTOIRE DES PAYS-BAS.

PL. XV ET XVI.

Les découvertes modernes en numismatique ont augmenté singulièrement le nombre de monuments de cette espèce connus de nos prédécesseurs, quelque soin qu'ils aient mis dans leurs recherches. C'est ainsi qu'on rencontre encore fréquemment, sans parler du moyen âge proprement dit, mais s'arrêtant seulement à une époque comparativement moderne, des médailles et des jetons relatifs à l'histoire des Pays-Bas, qui ont échappé aux investigations des Van Loon et des Van Mieris. Déjà cette revue en a publié plusieurs; je viens aujourd'hui apporter mon contingent en donnant la description de quelques pièces que j'ai lieu de croire inédites. Elles n'ont aucun lien entre elles, et sont de personnages différents; aussi, je prendrai le parti de les décrire séparément et sans chercher à réunir les divers articles qui auront rapport à chacune d'elles.

ANTOINE PERRENOT, CARDINAL DE GRANVELLE.

Antoine Perrenot, plus connu sous le nom de cardinal de Granvelle, jouit d'une célébrité méritée que les talents diplomatiques, qu'il mit au service de ses souverains,

lui ont value. Il serait inutile de refaire ici la biographie de cet homme célèbre. Nous renvoyons pour cela, à la notice placée en tête des papiers d'État du cardinal de Granvelle (1). Il suffit de parcourir cette volumineuse correspondance pour se convaincre de l'importance qu'acquies Antoine Perrenot. Mêlé à toutes les affaires et à toutes les intrigues politiques, d'abord comme chancelier de Charles-Quint, dans la confiance duquel il succéda à son père, puis sous Philippe II, à qui Charles-Quint l'avait recommandé lors de son abdication, il devint facilement suspect aux seigneurs flamands, malgré tout le bien qu'il s'efforça de faire, à cause de son influence et de son élévation. Aussi, ceux-ci saluèrent-ils son départ avec joie, lorsqu'il demanda à la duchesse gouvernante la permission de se retirer. Ces faits expliquent les couleurs odieuses sous lesquelles l'ont dépeint les auteurs flamands ou hollandais qui ont écrit l'histoire des révolutions des Pays-Bas. Perrenot défendait les intérêts de son maître; et il eût été autrement reprehensible, s'il eût profité de la confiance de Charles-Quint et de son successeur, pour les trahir. La publication émanée du ministère de l'instruction publique, venge dignement cet homme célèbre des calomnies qui ont été déversées sur lui à pleines mains.

Les auteurs qui se sont occupés de l'histoire métallique des Pays-Bas, ont publié plusieurs médailles ou jetons d'Antoine Perrenot. Van Loon en donne quatorze, dont cinq en qualité d'évêque d'Anvers. Je viens ajouter à ce

(1) Publiés par M. Ch. Weiss, sous les auspices du ministère de l'instruction publique de France.

nombre une nouvelle pièce que je crois inédite, empruntée à la riche collection de M. Dewismes, de Saint-Omer (1). C'est une épreuve ancienne, en plomb; la même pièce de bronze ou d'argent, si elle a existé, ne nous est pas parvenue. Elle représente d'un côté le buste de l'évêque avec cette légende :

ANTONIVS PERRENOTVS EPISC. ATREBATENSIS.

Sur le revers, on voit Perrenot, très-reconnaissable sous la figure d'Ulysse attaché au mât de son vaisseau, pour résister plus efficacement au chant des Sirènes, représentées sur un rocher au nombre de trois, l'une chantant, et accompagnée par les deux autres jouant de la lyre et de la double flûte. A l'exergue, la devise ordinaire du prélat :

DVRATE.

Le moment de la scène est celui rapporté dans le XII^e livre de l'Odyssée, quand Ulysse, séduit par la voix des Sirènes, ordonne à ses compagnons de le délier, et que Euryloque et Périclès se lèvent pour le charger de nouveaux liens, qui le serrent davantage.

Ce revers est tout à fait différent de ceux que l'on est habitué à rencontrer sur les médailles de Perrenot, et qui représentant un vaisseau battu par la tempête, justifient très-bien la devise du prélat.

Durate, et vosmet rebus servate secundis.

(*Ænéide*, I. 207.)

(1) Je saisis cette occasion pour remercier M. Dewismes de l'obligeance qu'il a eue de mettre son médaillier à ma disposition et de me permettre de publier les pièces qui font l'objet de cet article.

J'ai cherché dans les papiers d'État du cardinal de Granvelle, si je pourrais trouver une circonstance dans la vie de cet homme d'État qui puisse s'appliquer à notre médaille, laquelle d'ailleurs, à cause de son titre d'évêque d'Anvers, se trouve forcément comprise entre 1540, époque de sa nomination à cet évêché, et 1560, année où il fut nommé archevêque de Malines. Il est évident que, par ce revers, Perrenot fait allusion à sa prudence, et à la ruse qu'il a dû employer, qualités distinctives d'Ulysse. Or, pendant la période dont il s'agit, c'est évidemment dans les négociations entreprises pour faire réussir le mariage de Marie Tudor, reine d'Angleterre, avec le fils de l'empereur, Philippe, infant d'Espagne, que ces qualités se trouvèrent mises en relief. Il faut parcourir les correspondances à ce sujet, pour se convaincre des voies détournées, et des moyens en apparence insignifiants, que l'ambassadeur de Charles-Quint, Simon Renard, digne élève en tous points de Perrenot, et que celui-ci dirigeait d'ailleurs, employa pour parvenir à son but. L'on avait affaire à trois concurrents, Édouard, fils de Henri Courtenay, comte de Devonshire, et marquis d'Exeter, issu de sang royal, l'infant de Portugal, et le fils du roi des Romains, Ferdinand, frère de Charles-Quint. Après avoir persuadé à la reine, qu'elle ne devait pas épouser un Anglais, mais un étranger, Simon Renard fait si bien que les deux autres concurrents possibles sont écartés, sous prétexte de leur trop grande jeunesse, et qu'il fait accepter le fils de son maître, bien qu'il eût encore une dizaine d'années de moins que Marie Tudor. On sait assez que les conséquences de ce mariage ne furent pas tout ce qu'en espérait Charles-Quint. Le caractère de Marie, si bien dépeint

par Victor Hugo, et l'antipathie des Anglais pour les étrangers, devaient nécessairement, joints à la morgue espagnole de Philippe II, ruiner cet édifice élevé si savamment par le vieil empereur et par son conseiller l'évêque d'Arras ; car c'est bien ce dernier qui a tout conduit ; il a soin de le rappeler dans une lettre à Charles-Quint, en date du 3 septembre 1554, en lui faisant comprendre que, dans cette négociation épineuse, Simon Renard n'a été qu'un instrument exécutant toutes les instructions qu'il lui a données.

On peut voir, d'après ce rapide exposé, si je n'avais pas raison de dire que la médaille dont nous nous occupons a dû être frappée à l'occasion du succès de ces négociations. Les trois concurrents s'étaient adressés à Charles-Quint, dont ils connaissaient l'influence sur les décisions de la reine d'Angleterre, à cause de sa proche parenté avec elle, et ils ne devaient évidemment pas négliger de tâcher de mettre dans leurs intérêts le conseiller intime de l'Empereur, Antoine Perrenot. Peut-être même, sur le point d'être séduit par les offres brillantes de l'un d'eux, dut-il faire appel à la fidélité qu'il devait à son maître, et à l'amitié que celui-ci avait pour lui, pour poursuivre l'accomplissement de ses projets en faveur de Philippe d'Espagne. Cette médaille serait alors destinée à consacrer en même temps la réussite des négociations, l'habileté avec laquelle elles ont été conduites, et les difficultés de tout genre qu'avait eu à surmonter l'évêque d'Arras. Peut-être même pourrait-on voir dans le matelot qui attache Ulysse au mât de son vaisseau la représentation de Simon Renard, la créature de Perrenot, suivant l'expression mise par Victor Hugo dans la bouche de Marie Tudor.

Les deux autres pièces que nous donnons du cardinal de Granvelle, sous les n^{os} 2 et 3, n'ont rien de bien remarquable. Ce sont plutôt des jetons que des médailles. Elles portent toutes deux d'un côté dans le champ les armoiries du cardinal, qui sont d'argent au double aigle et aux trois bandes de sable, surmontées de la croix à simple traverse et du chapeau épiscopal. La légende est

ANT. CARDINALIS GRANVELLANI. 1584.

L'inspection des dessins suffit pour faire voir quelles sont les petites différences qui existent dans les deux pièces et dont la plus saillante est que la date se trouve dans le champ du n^o 3, tandis qu'elle se trouve dans la légende de l'autre. Le revers représente un vaisseau battu par la tempête, avec les mâts brisés et les voiles déchirées, accompagné de la devise ordinaire du prélat *DVRATE*. (Le n^o 2 appartient à M. Dewismes, et le n^o 3 à M. Hermand.)

Ces jetons ne nous paraissent pas avoir été frappés en mémoire d'aucun fait historique; ce sont plutôt des jetons de présence, qui ont dû servir aux mêmes usages que ceux que l'on connaît, émanés d'abbés ou d'évêques, comme par exemple, pour les réunions synodales présidées par l'évêque ou son délégué. Ils ont dû être frappés lorsque Perrenot fut nommé à l'archevêché de Besançon en 1584, par suite de laquelle nomination il donna sa démission de l'archevêché de Malines. On remarquera que, dans ces pièces, contrairement à ce qui avait lieu sur les médailles antérieures, le mât, au lieu d'être brisé à sa partie supérieure seulement, est complètement renversé. Granvelle aurait-il voulu signifier ainsi que les fatigues de toute espèce qu'il

avait éprouvées avaient usé ses forces, et qu'il se sentait sur son déclin (il mourut en effet, le 21 septembre 1586, à l'âge de soixante-neuf ans); mais qu'en même temps, par le maintien de sa devise, il faisait connaître qu'il continuerait à mettre toute son énergie à soutenir, dans la limite de ses facultés, le fardeau que la confiance de Philippe II lui avait imposé? Je livre cette explication à l'appréciation des numismates exercés dans l'interprétation des emblèmes et des allégories.

JEAN RICHARDOT, PRÉSIDENT DU CONSEIL PRIVÉ.

Jean Richardot, neveu de l'évêque d'Arras, François Richardot, mort en 1574, fut d'abord président du conseil d'Artois. Il fut ensuite fait président du conseil privé à Bruxelles, le 15 mai 1597, et dans ces deux positions il mérita la confiance des gouverneurs des Pays-Bas, qui l'employèrent souvent comme ambassadeur. C'est à ce titre qu'il fut envoyé à Vervins, où fut conclue la paix entre la France et l'Espagne, en 1598. Il rendit encore d'autres services, notamment lorsqu'il s'agit de conclure un traité d'alliance avec le roi d'Angleterre, et plus tard, en 1607, à la Haye, lorsqu'il fut question de la trêve de douze ans. Il mourut le 5 septembre 1609.

La médaille qui figure sous le n° 4 des planches, ne me paraît pas avoir été faite pour une circonstance particulière de la vie de Richardot. Le revers, qui représente un hibou sur un trône d'olivier, et porte en exergue la devise **INSIS-TAM**, me semble en effet faire allusion aux qualités essentielles d'un négociateur, la sagesse figurée par le hibou, et

la persévérance indiquée par la devise, en même temps que l'olivier, emblème de la paix, marque le but auquel doivent tendre ses efforts. Sous ce rapport elle rentre dans la même catégorie que celle qui est figurée dans Van Loon, t. II, p. 55. Peut-être même toutes les deux ont-elles été frappées à l'occasion du succès obtenu aux conférences de Ver vins, où Richardot figurait comme ambassadeur, tandis que dans les autres circonstances il n'était qu'en second.

L'avvers de cette médaille porte le buste de Richardot, vêtu d'une robe fourrée d'hermine, avec la légende : IO. RICHARDOTVS . SECRE . CONSI . PRÆSES.

Il y a quelques différences insignifiantes avec celle que donne Van Loon, mais ce qu'il y a de plus remarquable c'est que notre médaille est signée. On remarque en effet sous le buste ces mots : IO . MORT . F. Je ne connais point l'artiste dont il est ici question. Peut-être n'est-ce là qu'une abréviation du nom. Toujours est-il que je ne l'ai point vu figurer parmi les graveurs dont M. Pinchart a donné les articles biographiques dans la présente revue. La pièce qui nous occupe n'a du reste point été achevée. Elle a été simplement coulée sans être ensuite retouchée. Cette médaille est d'argent. Elle appartient à M. Dewismes.

JETON DES ÉTATS D'ARTOIS.

Le jeton qui est figuré sous le n° 5 est d'argent et provient aussi de la collection de M. Dewismes. Il représente, d'un côté, les trois vertus théologiques, la foi, l'espérance et la charité, entourées de cette légende : DEO . REGI . ET . PATRIÆ. Le revers offre en son centre l'écusson d'Artois,

timbré d'une mitre et d'un casque. Le champ est occupé par une représentation en abrégé de la ville d'Arras. A droite de l'écusson, on aperçoit le haut clocher de la cathédrale; à gauche, une haute pyramide, qui est, sans nul doute, le clocher de la chapelle de la Sainte-Chandelle. Ces deux monuments, caractéristiques le premier de la cité, le second de la ville proprement dite, sont séparés par une porte flanquée de tours et munie d'une herse, représentant probablement la porte de la cité, qui, ainsi qu'on le sait, avait son enceinte particulière. Sur l'arrière-plan, à gauche, on aperçoit un moulin, indice des faubourgs d'Arras. Cet ensemble donne donc bien une idée suffisante de la capitale de la province d'Artois, où se réunissaient les états. La légende qui entoure le sujet que je viens de décrire est **CALCVL * STAT * ARTES * 1597 ***, qui n'a pas besoin d'explication.

Souvent les jetons des états d'Artois ne font allusion à aucune circonstance particulière. Je crois qu'il n'en est pas de même ici. L'histoire des Pays-Bas peut nous aider à trouver le motif de l'émission de celui-ci. L'année 1597 fut une année néfaste pour Philippe II. Après avoir échoué devant Amiens, que reprit Henri IV, l'archiduc gouverneur s'était retiré malade à Arras. Son absence donna occasion aux Provinces-Unies d'étendre leurs frontières aux dépens des possessions espagnoles. On trouve dans Van Loon, les médailles frappées à l'occasion de la prise de plusieurs villes par le prince Maurice. Il est à présumer que, dans ces circonstances malheureuses, les états voulurent marquer sur leurs jetons, leur fidélité à l'Espagne et leur désir de conserver la religion catholique, exprimé par la présence des

trois vertus théologiques qui forment le fondement de cette religion. Enfin, la légende disait, qu'indépendamment de la fidélité à Dieu et au roi, ils étaient disposés à se dévouer entièrement à la patrie, pour la sauver des désastres dont elle était menacée. Et, en effet, les représentations qu'ils firent, conjointement avec ceux du Hainaut, forcèrent l'Espagne à faire la paix avec la France, qui était une des parties belligérantes et qui, par sa proximité de l'Artois, causait le plus de dommages à ce pays.

JETON DE JEAN SARRASIN, ABBÉ DE SAINT-VAAST.

Jean Sarrasin, né le 20 juillet 1550, joua, dans le cours de sa vie, comme tous les hommes éminents de cette époque, un rôle très-important. Élevé à la dignité abbatiale de Saint-Vaast, en 1577, il mérita bientôt la confiance de tous, et fut employé successivement à diverses négociations. L'une des plus importantes, fut l'ambassade dont on le chargea vers le roi d'Espagne. Tous les détails de cette ambassade sont connus par la relation manuscrite qui existe à la bibliothèque d'Arras (1). Ce voyage mit encore plus en relief les hautes qualités de Jean Sarrasin, et après avoir été nommé, par Philippe II, membre du conseil d'État et conseiller d'église, au conseil d'Artois, il fut élu, le 6 mars 1596, par les chanoines de Cambrai pour remplacer leur évêque, Louis de Berlaymont, décédé. Mais il ne jouit pas longtemps de cette nouvelle dignité, car il

(1) Cette relation a été publiée par M. L. Debaecker d'après une copie qui lui avait été communiquée par M. le comte A. d'Héricourt.

mourut le 5 mars 1598, après avoir défendu avec persistance contre le souverain les droits et prérogatives de l'archevêque de Cambrai.

Suivant le *Necrologium vedastinum*, cité par M. L. Debaecker, Jean Sarrasin serait d'une humble origine. Un autre auteur, Jean Carpentier, l'historien de Cambrai, le fait descendre de la noble famille des Sarrasins du pays d'Artois, qui portait d'*hermine à la bande fuselée d'azur*, et était issue de Matthieu d'Ailly, surnommé Sarrasin, Sénéchal du Boulonnais, vers 1542, et chambellan du roi Charles V. Quelle que soit la vérité, il est constant que notre abbé de Saint-Vaast prétendait faire partie de cette dernière famille, du moins il en prenait les armoiries, ainsi qu'il est constaté par le jeton qui fait l'objet de la présente note.

Ce jeton de cuivre jaune, assez fruste malheureusement, appartient aussi à M. Dewismes. Il porte à l'avvers l'écusson de Sarrasin, tel qu'il vient d'être décrit, timbré d'une mitre et d'une crosse, avec cette légende : R. D. D. I. SARACENVS. ABBAS. S. VED. Le revers porte la devise du prélat, qu'il s'efforça de mettre toute sa vie en pratique : PIETAS ET PATIENTIA. Dans le champ, on voit deux femmes, l'une en religieuse, peut-être symbole de la piété; l'autre, portant une croix qu'elle serre contre son cœur, signifiant probablement la patience, qui fait que l'on supporte sans murmurer toutes les peines et les adversités qui arrivent dans la vie. Au-dessus de ces deux personnages, sont des nuages d'où sortent des rayons, pour faire voir ainsi que les deux vertus dont parle la légende sont d'origine divine. L'exergue porte la date de 1589.

L'usage de ce jeton est inconnu; il est probable qu'il

rentre dans la catégorie de ceux que j'ai décrits ci-dessus, comme appartenant au cardinal de Granvelle, et qu'il a servi de jeton de présence aux réunions présidées par l'abbé de Saint-Vaast en personne.

L. DESCHAMPS DE PAS.

Saint-Omer, le 23 mars 1857.





2.



3.



C.

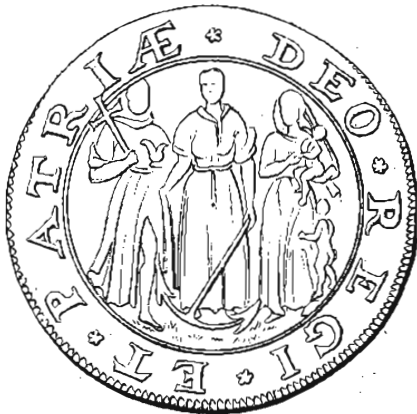
C.



4.



A.



5.



A.



6.



C.